

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



Avis public, est par les présentes donné par le soussigné, Claude Fortin, directeur général de la municipalité de Saint-Agapit, qu'il y aura une assemblée publique le lundi 1 avril à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 1080, avenue Bergeron.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil municipal entendra toute personne intéressée par la demande de dérogation suivante :

La demande concerne le lot 6 305 078, pour une construction projetée, localisé au 1127 rue Talbot. Le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un bâtiment unifamiliale jumelé qui ne respecte pas la marge de recul avant minimum prescrite, ainsi que la marge de recul arrière minimum prescrite. Cette demande de dérogation mineure est nécessaire pour la construction du bâtiment et l'obtention d'un permis municipal.

Résidence principale

Marge de recul avant

Règlement de zonage	Norme du règlement	Marge avant projetée	Dérogation demandée
251-11-07	7 mètres	6.10 mètres	0.90 mètre

Marge de recul arrière

Règlement de zonage	Norme du règlement	Marge arrière projetée	Dérogation demandée
251-11-07	8 mètres	6.56 mètre	1.44 mètre

Claude Fortin

Directeur général